

ACCUEIL PERISCOLAIRE SERVICE ENFANCE VILLE DES HERBIERS

Chers parents,

En ce début d'année scolaire, nous sommes heureux d'ouvrir les portes de l'ensemble de nos accueils périscolaires et de loisirs. Comme vous vous en doutez, cette rentrée se fait, encore une fois, dans des conditions particulières. Soyez certains que nous organisons nos accueils au mieux, en fonction des contraintes sanitaires et des protocoles qui nous sont imposés.

Vous trouverez donc les informations importantes relatives au fonctionnement de nos accueils. Les grands principes sont identiques à ceux de juin dernier : le non-brassage des enfants de groupes différents, le maintien des gestes barrières déjà connus, le port du masque pour les enfants de 6 ans et plus (uniquement à l'intérieur) le lavage régulier des mains, l'aération des locaux, etc.

Modalités d'ouverture des accueils périscolaires :

Les conditions d'accueil et nos horaires d'ouverture restent inchangés : Ouverture à 7h et fermeture à 19h

Modalités d'ouverture des mercredis :

Les enfants inscrits le mercredi en période scolaire seront accueillis ainsi :

- **Site de la Métairie, rue Maurice Ravel** : les enfants des écoles maternelles
- **Site de l'Etendue, rue de l'Etendue** : les enfants des écoles élémentaires

Tous les enfants déjeuneront au restaurant scolaire de l'école de la Métairie.

Nous demandons aux familles en cette période de prévoir une gourde individuelle pour leur enfant.

Un programme d'activités adapté à chaque groupe est en cours de construction. Il sera disponible prochainement en ligne sur le Portail Familles.

Protocole d'accueil

A ce jour, le protocole d'accueil reste inchangé. Nous rappelons qu'outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez l'enfant, les parents sont invités à surveiller la température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C ou plus), **chez l'enfant ou un membre de son foyer**, l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Chaque famille doit prévoir pour son enfant à partir du CP un nombre de masque suffisant pour la journée (au minimum 2). Le masque doit être de Catégorie 1.

Les enfants ayant été testés positifs ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore est identifié comme cas contact à risque, ne pourra pas être accueilli. **Par ailleurs, il est nécessaire que la famille déclare la survenue de ces cas auprès de la directrice de l'accueil périscolaire/ou de loisirs fréquenté.** En cas de suspicion ou confirmation d'un cas avéré de COVID-19 au sein de l'accueil de loisirs en cours de journée, l'enfant sera isolé. Les parents seront avertis et devront venir chercher rapidement leur enfant. La procédure de gestion sera ensuite mise en place pour informer l'ensemble des familles.

Toute cette organisation sera susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution sanitaire et des consignes que nous pourrions recevoir.

Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition,

Odile PINEAU, Adjointe à la famille, santé et solidarité